

2015.44  
nomenclature : 7.5

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 09 avril 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 09 avril 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 03 avril 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER - Mme Michelle LE FLOCH - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SPORTIF** **2015.44**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'USC**

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 oblige la collectivité à établir des conventions avec les associations auxquelles elle verse une subvention et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 en fixe le seuil à 23 000 €.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Cognac a décidé d'intervenir financièrement en faveur des Associations sportives de son territoire afin de favoriser la pratique du sport pour tous et d'encourager l'amélioration des résultats dans leurs disciplines respectives.

Ces conventions servent également à fixer des objectifs à une association sportive afin qu'elles contribuent à la mise en œuvre de la politique sportive municipale au travers du développement et la promotion de son projet sportif.

A ce titre, 4 associations sportives cognaçaises sont concernées par cette convention.

**U.A.Cognac (Football), U.S.Cognac (Rugby), Judo Club de Cognac, Team Charentes Triathlon.**

**2015.44**  
**nomenclature : 7.5**

- Les conventions sont pluriannuelles de 2015 à 2017 :  
Cette convention décline les objectifs attendus par la Municipalité qui souhaite favoriser :
- La pratique sportive
  - L'accès à la pratique sportive pour tous les publics
  - La formation à l'encadrement technique
  - La formation des bénévoles dans le cadre de la gestion administrative et comptable
  - La participation à l'animation de la Ville et à la mise en oeuvre de sa politique sportive
  - Le maintien de l'équilibre financier

Enfin la convention est enrichie de 4 annexes :

- Annexe 1 : Objet social de l'association et objectifs du partenariat club sportif et Ville  
Annexe 2 : Les comptes-rendus d'activités et financiers (compte de résultat et bilan) ainsi que le budget prévisionnel de l'association  
Annexe 3 : Valorisation de la mise à disposition du personnel municipal  
Annexe 4 : Les critères d'évaluation

→ D'autre part, une convention de partenariat a aussi été établie entre l'**Union Sportive Cognacaise** et la Ville pour la mise à disposition de cette dernière, d'un éducateur sportif qualifié pour l'encadrement sportif de l'Ecole Municipale des Sports ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISE M. le Maire à signer les conventions telles que jointes en annexe.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS